



Groupement Français des Golfs Associatifs

GFGA

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Groupement Français des Golfs Associatifs GFGA

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association GFGA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GFGA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II « Méthodes d'évaluation et de présentation » relative au changement de méthode comptable résultant de la première application du Règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels de personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à



l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 9 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Bizet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Bruno Bizet

GFGA

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Groupement Français des Golfs Associatifs
Siège social : 68, rue Anatole France - 92 300 Levallois Perret

BILAN	Brut	Amortissements & Provisions	Net au 31/12/2020	Net N-1
<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>				
Autres immobilisations incorporelles	4 800	933	3 867	1 920
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques. Mat. et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				670
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
	4 800	933	3 867	2 590
ACTIF IMMOBILISE	4 800	933	3 867	2 590
<i>CREANCES</i>				
Avances & acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	205		205	292
Capital souscrit, appelé & non versé				
	205		205	292
<i>DISPONIBILITES ET DIVERS</i>				
Valeurs mobilières de placement	39 283		39 283	38 991
Disponibilités	49 708		49 708	42 894
Charges constatées d'avances				
	88 991		88 991	81 885
ACTIF CIRCULANT	89 196		89 196	82 177
TOTAL GENERAL	93 996	933	93 063	84 767
<i>SITUATION NETTE</i>				
Fonds Propres			79 791	70 265
Prime d'émission, de fusion, d'apport,...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires et contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				- 1 209
Résultat de l'exercice			2 366	10 735
			82 157	79 791
<i>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</i>				
<i>PROVISIONS REGLEMEENTEES</i>				
			82 157	79 791
<i>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</i>				
<i>DETTES DIVERSES</i>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			6 769	4 650
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			4 137	327
			10 906	4 977
<i>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</i>				
			10 906	4 977
			93 063	84 767

COMPTE DE RESULTAT (En Euros)	Net au 31/12/2020	Net N-1
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Cotisations	33 780	34 855
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	33 780	34 855
Production stockée		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS D'EXPLOITATION	33 780	34 855
<i>CHARGES EXTERNES</i>		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Autres achats et charges externes	22 004	22 605
	22 004	22 605
<i>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</i>		
<i>CHARGES DE PERSONNEL</i>		
<i>DOTATIONS D'EXPLOITATION</i>		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 603	765
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
	1 603	765
<i>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</i>	11 789	3 311
CHARGES D'EXPLOITATION	35 396	26 682
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 616	8 173
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	205	292
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	205	292
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	205	292
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 1 412	8 466
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 778	2 269
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 778	2 269
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 778	2 269
BENEFICE OU PERTE	2 366	10 735

Contenu

I.	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	5
II.	METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION.....	5
1.	CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES	5
2.	VALEUR D'ENTREE DES IMMOBILISATIONS	5
3.	DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS.....	5
4.	CREANCES ET DETTES	6
5.	TRESORERIE	6
6.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6
III.	NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT.....	7
1.	ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	7
2.	TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	7
3.	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES RESSOURCES.....	7
4.	PRINCIPAUX ELEMENTS DU RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	8
5.	PRINCIPAUX ELEMENTS DU RESULTAT FINANCIER	8
6.	ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE, DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE ET DES PRODUITS A RECEVOIR	8
a.	<i>Charges constatées d'avance</i>	8
b.	<i>Produits constatés d'avance</i>	8
c.	<i>Produits à recevoir</i>	8
7.	ETAT DES CHARGES A PAYER	9
a.	<i>Charges à payer</i>	9
IV.	AUTRES INFORMATIONS.....	10
1.	REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION.....	10
2.	EFFECTIF MOYEN.....	10
3.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	10

I. Événements significatifs de l'exercice

Néant.

II. Méthodes d'évaluation et de présentation

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre
- Indépendance des exercices

A compter du 1^{er} janvier 2020, les comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif doivent obligatoirement se conformer au nouveau règlement ANC n°2018-06.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous. Les chiffres sont présentés en euros.

1. Changements de méthodes comptables

L'application du nouveau règlement n'a pas donné lieu à un changement de méthode affectant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

2. Valeur d'entrée des immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont valorisées au prix d'achat, sans incorporation de frais financiers.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur nette comptable.

Le site internet a été mis en service en 2020.

3. Durée d'amortissement des immobilisations

Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de Bureau	3 à 5 ans	Linéaire

4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Les créances présentant un risque de non réalisation ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

5. Trésorerie

Ce poste est constitué des liquidités en compte courant bancaire et en livret A.

6. Provisions pour risques et charges

Ces provisions ont pour objet de couvrir des risques ou des charges que des éléments survenus ou en cours rendent probables.

III. Notes sur le bilan et le compte de résultat

1. Etat des échéances des créances et des dettes

	Échéances			
	Montant Brut	à moins d'1 an	de 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances d'exploitation	205	205		
DETTES				
Auprès des établissements de crédit				
Dettes fournisseurs	6 769	6 769		
Dettes sur immobilisations	-	-		
Dettes fiscales et sociales	-	-		
Autres dettes	4 137	4 137		

2. Tableau de variation des fonds propres avant affectation du résultat

Fonds propres à la clôture de l'exercice précédent	69 056
Variations de l'exercice	-
Fonds associatif	
Réserves	-
Report à nouveau	10 735
Résultat de l'exercice	2 366
Fonds propres à la clôture de l'exercice	82 157

3. Ventilation du chiffre d'affaires et des ressources

	2020	2019
Cotisations Membres GFGA	33 780	34 855
TOTAL	33 780	34 855

Une diminution de 3% des cotisations est liée à la diminution du nombre de membres actifs passant de 123 en 2019 à 121 en 2020 et du nombre de partenaires qui est passé de 28 en 2019 à 25 en 2020.

4. Principaux éléments du résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	3 778	(a)
Résultat Exceptionnel	3 778	

(a) Reversement d'un fond national dédié au Paritarisme

5. Principaux éléments du résultat financier

Autres intérêts et produits assimilés	205	(a)
Résultat Financier	205	

(a) Intérêts du Livret A

6. Etat des charges constatées d'avance, des produits constatés d'avance et des produits à recevoir

a. Charges constatées d'avance

Aucune charge constatée d'avance n'a été prise en compte pour cet exercice.

b. Produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'a été pris en compte pour cet exercice.

c. Produits à recevoir

Produits à recevoir	205
Total	205

(a) Correspond aux intérêts du Livret A non encore versés.

7. Etat des charges à payer

a. Charges à payer

Charges à payer	4 137
Total	4 137

- (a) Correspond aux commissions de tenue de comptes bancaires et frais CAC non encore débités pour 137€ et à la subvention destinée à FFGreen pour 4000€.

IV. Autres informations

1. Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction

Le GFGA n'a alloué aucune rémunération au titre de l'exercice 2020.

2. Effectif moyen

Le GFGA ne compte aucun effectif salarié.

3. Engagements hors bilan

Néant.